



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

### RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Quartier général de la Défense nationale  
Directeur – Contrats de services 4 (DC Svc 4)  
À l'attention de : Kent Johnston  
par courriel à l'adresse :  
[DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca](mailto:DSvcsC4Contracting-DCSvcs4Contrats@forces.gc.ca)

#### Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

#### Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqués(s).

#### Comments – Commentaires

**THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A  
SECURITY REQUIREMENT.**

**DOCUMENT NE CONTIENT PAS  
D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.**

#### Solicitation Closes – L'invitation prend fin

At: – à :

2:00 PM Eastern Daylight Time  
(EDT) / 14 h Heure avancée de  
l'Est (HAE)

On: – le :

30-October-2018

<b>Title – Titre</b> Services de blanchissage et de nettoyage à sec	<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W6369-19-X013
<b>Date of Solicitation – Date de l'invitation</b> 17-September-2018	
<b>Address Enquiries to: – Adresser toutes questions à :</b> Kent Johnston by e-mail to Kent.Johnston@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	<b>FAX No. – N° de fax</b> N/A
<b>Destination</b> See herein. / Voir aux présentes.	

**Instructions: Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.**

**Instructions : Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.**

Delivery Required – Livraison exigée	Delivery Offered – Livraison proposée
Vendor Name and Address – Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name – Nom _____	Title – Titre _____
Signature _____	Date _____

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>3</b>
1.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	3
1.3 COMPTES RENDUS.....	3
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>3</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	4
2.3 ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	4
2.4 RENSEIGNEMENTS – INVITATION À SOUMISSIIONNER.....	6
2.5 LOIS APPLICABLES .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....</b>	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....</b>	<b>9</b>
<b>PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS AVEC PHOTOS .....</b>	<b>10</b>
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>40</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	40
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	41
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4, CRITÈRES TECHNIQUES .....</b>	<b>42</b>
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>43</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	43
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	43
<b>PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT ÉVENTUEL .....</b>	<b>44</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	44
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	44
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	44
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	44
6.5 RESPONSABLES.....	45
6.6. DIVULGATION PROACTIVE DES CONTRATS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES.....	46
6.7 PAIEMENT .....	46
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	47
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	47
6.10 LOIS APPLICABLES .....	47
6.11 PRIORITÉ DES DOCUMENTS.....	47
6.12 CLAUSES DU GUIDE DES CUA .....	48
<b>ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....</b>	<b>49</b>
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE A – LISTE DES ARTICLES POUR LE BLANCHISSAGE ET LE NETTOYAGE À SEC .....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE B, MODALITÉS DE PAIEMENT .....</b>	<b>53</b>

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Exigences en matière de sécurité

Le présent contrat ne comporte aucune exigence en matière de sécurité.

### 1.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### 1.3 Comptes rendus

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus d'invitation à soumissionner. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus d'invitation à soumissionner. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Accords commerciaux

Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de propositions par un numéro, une date et un titre sont tirées du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une offre sont prêts à se conformer aux instructions, clauses et conditions de la demande de propositions, et acceptent les clauses et conditions du contrat subséquent.

Les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 (2018-05-22) sont incorporées par renvoi à la demande de propositions et en font partie intégrante.

Le paragraphe 4 de la section 05, Présentation des soumissions, est modifiée comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours civils

La section 06, Soumissions en retard, est supprimée dans sa totalité.

Le texte de la section 07, Soumissions en retard, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes de messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission des propositions ne seront pas acceptés.

Le paragraphe 1 de la section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.

Le texte de la section 13, Communications en période de soumission, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit:

Pour assurer l'intégrité du processus de demande de propositions, les demandes de renseignements et les autres communications concernant la demande de propositions ne doivent être faites que de la façon indiquée à la page 1 de la demande de propositions. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait rendre la soumission non recevable.

Le Canada acheminera par courrier électronique toutes les demandes de renseignements importantes reçues et les réponses s'y rapportant directement aux soumissionnaires invités. Pour de plus amples renseignements, consulter le paragraphe 3 de la section Présentation des soumissions.

Le paragraphe 2 de la section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

## 2.2 Présentation des soumissions

Sauf indication contraire dans la demande de propositions ou sauf mention contraire de l'autorité contractante, les soumissions doivent être transmises par courriel à l'autorité contractante avant la date et l'heure indiquées à la page 1 de la demande de propositions.

**Soumissions transmises par voie électronique : Le système de messagerie électronique et/ou le ou les pare-feu(x) du Canada peuvent rejeter les courriels dépassant cinq (5) mégaoctets ou incluant certains scripts, mises en forme, macros et/ou hyperliens, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante.** Les soumissions volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. L'autorité contractante accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de vérifier que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Le soumissionnaire ne doit pas supposer que tous ses documents ont été reçus, à moins que l'autorité contractante accuse réception de chaque document. Afin de réduire les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents techniques et financiers reçus après la date et l'heure de clôture ne seront pas acceptés.

## 2.3 Anciens fonctionnaires

Les contrats attribués à d'anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen public le plus minutieux et assurer l'équité dans l'utilisation des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats avec d'anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir par écrit, avant l'adjudication du marché, la réponse à chacune des questions ci-dessous et, selon le cas, les renseignements requis.

Si les réponses aux questions et, s'il y a lieu, l'information exigée ne sont pas fournies à l'autorité contractante avant la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai imparti pour fournir les réponses et, le cas échéant, l'information exigée. Le fait de ne pas répondre à la demande du Canada et de ne pas respecter les exigences dans les délais prévus entraînera l'irrecevabilité de la soumission.

## Définitions

Aux fins de la présente clause :

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou un ancien membre de la

Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- (a) une personne;
- (b) une personne qui s'est incorporée;
- (c) un partenariat constitué d'anciens fonctionnaires; ou
- (d) une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'indemnité de départ, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique \(LFPF\)](#), L.R.C., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R.C., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle a une incidence sur la LFPF. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R.C., 1985, ch. C-17, la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R.C., 1985, ch. R-11, la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R.C., 1985, ch. M-5, et la portion de la pension payable en vertu du [Régime de pensions du Canada](#), L.R.C., 1985, ch. C-8.

## Ancien fonctionnaire touchant une pension

Au sens des définitions ci-dessus, le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension s'il y a lieu :

- (a) nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) date de cessation d'emploi ou de départ à la retraite de la fonction publique.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut d'ancien fonctionnaire touchant une pension du soumissionnaire retenu soit publié sur les sites Web

ministériels dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation proactive des contrats](#).

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Le soumissionnaire est-il un ancien fonctionnaire qui a touché un paiement forfaitaire conformément aux modalités de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui ( ) Non ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants :

- (a) nom de l'ancien fonctionnaire;
- (b) conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- (c) date de cessation d'emploi;
- (d) montant du paiement forfaitaire;
- (e) taux de rémunération ayant servi au calcul du paiement forfaitaire;
- (f) période correspondant au paiement forfaitaire, incluant les dates de début et de fin, et le nombre de semaines;
- (g) nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux restrictions d'un programme de réduction des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires pouvant être versés à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, y compris les taxes applicables.

## **2.4 Renseignements – Invitation à soumissionner**

Toutes les demandes de renseignements doivent être soumises par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires doivent citer le plus fidèlement possible le numéro de l'élément de l'invitation à soumissionner auquel se rapporte la question. Ils doivent prendre soin d'expliquer chaque question en donnant suffisamment de détails pour permettre au Canada de fournir une réponse exacte. Les demandes de renseignements techniques ayant un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada estime que le caractère de la demande de renseignements n'est pas exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties doivent être déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer les lois applicables d'une province ou d'un territoire du Canada de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit remise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire du Canada indiqué et en insérant

le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le gouvernement du Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections séparées, comme suit :

Section I : Soumission technique : une (1) copie électronique transmise par courriel.  
Section II : Soumission financière : une (1) copie électronique transmise par courriel.  
Section III : Attestations : une (1) copie électronique fournie par courriel;  
Section IV : Renseignements supplémentaires : une (1) copie électronique transmise par courriel.

Les prix devraient figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de présentation ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de format 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de l'invitation à soumissionner;

En avril 2006, le gouvernement du Canada a émis une politique qui oblige les ministères et les organismes fédéraux à prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales au processus d'approvisionnement, conformément à la [Politique d'achats écologiques](#).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient utiliser le format noir et blanc plutôt que la couleur par souci de l'environnement.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences, et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec les modalités de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique des factures – Soumission**

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique, remplissez l'annexe 1 de la partie 3, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels vous acceptez.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Clauses du Guide des CCUA**

C3011T, (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Solicitation No. - N° de l'invitation

W6369-19-X013

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.

N/A

File No. - N° du dossier

N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur

N/A

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

N/A

---

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.



Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

---

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

*Comme il est indiqué à la partie 3, clause 3.1.1, le soumissionnaire doit indiquer quels instruments de paiement électronique il accepte pour le paiement des factures.*

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

- a. ( ) carte d'achat Visa;
- b. ( ) carte d'achat MasterCard;
- c. ( ) dépôt direct (national et international);
- d. ( ) échange de données informatisé (EDI);

**PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – DESCRIPTION DES ÉLÉMENTS AVEC PHOTOS**

**Item number :1**

N.S.N number : 21 865 6678

**Item description:**

BAG DUFFEL



**Item number :2**

N.S.N number : 21 904 0615

**Item description:**

BAG NUCLEAR, BIOLOGICAL AND CHEMICAL  
PROTECTIVE GEAR



**Item number :3**

**Item description:**

N.S.N number : 21 921 0909

BALACLAVA



**Item number :4**

**Item description:**

N.S.N number : 20 008 7685

CAP KNIT



## Item number :5

N.S.N number : 21 907 9546, 20 002 5354, 20 002 5355

## Item description:

CARRIER MASK



## Item number :6

N.S.N number : 21 921 3061

## Item description:

CARRIER SMALL ARMS PROTECTIVE  
BODY ARMOR



## Item number :7

N.S.N number : 21 107 4616

## Item description:

CASE SLEEPING BAG, BIVY BAG



## Item number :8

N.S.N number : 20-0067100

## Item description:

COAT, COMBAT, CADPAT





## Item number :9

## Item description:

N.S.N number : 21 921 6837

COAT COMBAT CADPAT ICE



## Item number :10

## Item description:

N.S.N number : 21 921 7255

COVER FIELD PACK, CAMO



## Item number :11

## Item description:

N.S.N number : NOT IN STOCK

COVERALLS EXTREME COLD WEATHER

- No picture available, look like item 33.

## Item number :12

## Item description:

N.S.N number : 21 921 1073

COVERALLS FLYERS



## Item number :13

N.S.N number : NOT IN STOCK

- No picture available, look like item 14.

## Item description:

GLOVES INSERT COLD WEATHER

## Item number :14

N.S.N number : 21 904 0661

## Item description:

GLOVES INSERT HIGH TEMPERATURE  
PROTECTIVE





**Item number : 15**

N.S.N number : NOT IN STOCK

**Item description:**

GLOVES SHELLS, COLD WEATHER

- No picture available, look like item 21.

**Item number :16**

N.S.N number : 20 001 8519

**Item description:**

GLOVES COMBAT ARID REGION



**Item number : 17**

N.S.N number : 20 003 9178

**Item description:**

GLOVES COMBAT ARID REGION,  
FLAME RESISTANT



**Item number :18**

N.S.N number : 21 920 9140

**Item description:**

GLOVES LIGHTWEIGHT THERMAL/MORTAR



## Item number :19

N.S.N number : NOT IN STOCK

- No picture available, look like item 18.

## Item description:

GLOVES ANTIFLASH

## Item number :20

N.S.N number : 21 921 5539

## Item description:

GLOVES COLD WEATHER



## Item number :21

## Item description:

N.S.N number : 21 914 5180

GLOVES, COMBAT, TEMPERATE



## Item number :22

## Item description:

N.S.N number : 21 904 0972

GLOVES FLYERS



## Item number :23

## Item description:

N.S.N number : 21 914 5176

HAT, SUN, TEMPERATE WEATHER, COMBAT



## Item number :24

## Item description:

N.S.N number : 21 905 7918

HOOD EXTREME COLD WEATHER





## Item number :25

N.S.N number : 20-0062379

## Item description:

JACKET FLYERS



## Item number :26

N.S.N number : 20 005 1917

## Item description:

JACKET WET WEATHER (BLUE/BLACK)



## Item number :27

N.S.N number : 21-9210014

## Item description:

LINER, EXTREME COLD WEATHER PARKA



## Item number :28

N.S.N number : NOT IN STOCK

## Item description:

LINER MAN S COAT

- No picture available, look like item 27

## Item number :29

N.S.N number : NOT IN STOCK

- No picture available, look like item 49

## Item description:

LINER, WET WEATHER PONCHO

## Item number :30

N.S.N number : 21 104 2079

## Item description:

MITTEN INSERT, COLD WEATHER





**Item number :31**

**Item description:**

N.S.N number :21 104 2104

MITTEN SHELLS, EXTREME COLD WEATHER



**Item number :32**

**Item description:**

N.S.N number :NOT IN STOCK

MITTEN SHELLS, MENS

- No picture available, look like item 31

## Item number :33

## Item description:

N.S.N number : 21 921 6999

OVERALLS, COLD WEATHER



## Item number :34

## Item description:

N.S.N number : 21 921 6910

PARKA COMBAT CADPAT ICE



## Item number :35

N.S.N number : 21-8705571

## Item description:

PARKA EXTREME COLD WEATHER 2 PCE



## Item number :36

N.S.N number : NOT IN STOCK

## Item description:

PARKA MAN S

- No picture available, look like picture 34.

**Item number :37**

**Item description:**

N.S.N number : 21 907 9893

PARKA SNOW CAMOUFLAGE



**Item number :38**

**Item description:**

N.S.N number : 21 920 2414

PARKA WET WEATHER (BLUE/BLACK)





## Item number :39

## Item description:

RUCK SACK NEW

N.S.N number : 21 888 7107



N.S.N number : 20 001 2864



## Item number :40

## Item description:

N.S.N number : 21 872 2082

SCARF NECKWEAR



## Item number :41

N.S.N number : 21 872 2082

## Item description:

SHELTER HALF TENT  
(GROUND SHEET)



## Item number :42

N.S.N number : 21 842 6079

## Item description:

SLEEPING BAG INNER



## Item number :43

## Item description:

N.S.N number : 21 842 6078

SLEEPING BAG OUTER



## Item number :44

## Item description:

N.S.N number : 21 842 6080

SLEEPING BAG LINER





## Item number :45

N.S.N number : 21 107 4616

## Item description:

SLEEPING BAG CARRIER



## Item number :46

N.S.N number : 21 842 6081

## Item description:

SLEEPING BAG HOOD





## Item number :47

N.S.N number : 20 A06 5120

## Item description:

SLEEPING BAG SMALL MISSION



## Item number :48

N.S.N number : 21 103 7669

## Item description:

SOCKS, COLD WEATHER



**Item number :49**

**Item description:**

N.S.N number : 21 002 4943

THERMAL BLANKET LIGHTWEIGHT



**Item number :50**

**Item description:**

N.S.N number : 21 920 6564, 20 006 6993

TROUSERS CAMOUFLAGE PATTERN



## Item number :51

## Item description:

N.S.N number : 20 004 6442

TROUSERS COMBAT



## Item number :52

## Item description:

N.S.N number : 21 921 7022

TROUSERS EXTREME COLD WEATHER



## Item number :53

N.S.N number : 20 001 7213, 21 920 2448

## Item description:

TROUSERS WET WEATHER



## Item number :54

N.S.N number : 21 886 9852

## Item description:

DEU TUNICS





**Item number : 55**

**Item description:**

N.S.N number : 21 899 0255

DEU TROUSER



**Item number :56**

**Item description:**

N.S.N number : 21 899 3297

DEU SHIRT



## Item number : 57

N.S.N number : 21 899 1070

## Item description:

DEU SHIRT WHITE  
(This is the only white item)



## Item number :58

N.S.N number : 20 004 9018

## Item description:

DAY PACK PATROL



**Item number :59**

N.S.N number : 21 920 3711

**Item description:**

TACTICAL VEST



## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de l'invitation à soumissionner, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Expérience de la coentreprise

- a) Si le soumissionnaire est une coentreprise qui possède de l'expérience à ce titre, il peut citer l'expérience qu'il a acquise en tant que coentreprise.

Exemple : Supposons que le soumissionnaire est une coentreprise constituée des membres L et O, et que l'invitation à soumissionner exige que le soumissionnaire ait de l'expérience dans la prestation de services d'entretien et de dépannage pour un client comptant au moins 10 000 utilisateurs, pendant une période de 24 mois. Le soumissionnaire, c'est-à-dire la coentreprise constituée des membres L et O, a déjà fourni ces services par le passé. Il peut donc citer cette expérience pour démontrer qu'il satisfait à cette exigence. Si L a acquis cette expérience alors qu'il était en coentreprise avec une tierce partie N, cette expérience ne peut pas être utilisée parce que N ne fait pas partie de la coentreprise qui présente la soumission.

- b) Une coentreprise peut se fonder sur l'expérience de l'un de ses membres pour satisfaire à tout critère technique de la présente demande de soumissions.

Exemple : Un soumissionnaire est un consortium comprenant les membres X, Y et Z. Si l'invitation à soumissionner exige : a) que le soumissionnaire ait trois ans d'expérience de la prestation de services d'entretien, et b) que le soumissionnaire ait deux ans d'expérience dans l'intégration de matériel à des réseaux complexes, chacune de ces deux exigences peut être satisfaite par un membre différent du consortium. Cependant, pour un critère donné, par exemple les trois années d'expérience exigées dans la prestation de services d'entretien, le soumissionnaire ne peut pas indiquer que chaque membre, soit X, Y et Z, a un an d'expérience pour un total de trois ans. Une telle proposition serait considérée comme irrecevable.

- c) Les membres de la coentreprise ne peuvent pas combiner leurs compétences avec celles d'autres membres de la coentreprise pour satisfaire à un seul critère technique de la présente invitation à soumissionner. Un membre de la coentreprise peut néanmoins mettre sa propre expérience en commun avec celle de la coentreprise. Chaque fois qu'il doit faire la preuve qu'il répond à un critère, le soumissionnaire doit indiquer quel membre de la coentreprise y répond. Si le soumissionnaire ne l'a pas fait, l'autorité contractante permettra au soumissionnaire de fournir cette information pendant la période d'évaluation. Les soumissionnaires qui ne fourniront pas les formulaires requis à l'intérieur du délai établi par l'autorité contractante verront leur soumission déclarée non recevable.

Exemple : Supposons que le soumissionnaire est une coentreprise constituée des membres A et B, et que l'invitation à soumissionner exige que le soumissionnaire ait déjà fourni des ressources durant au moins 100 jours facturables. Le soumissionnaire peut démontrer qu'il possède l'expérience requise en soumettant :

- les contrats signés par A;
- les contrats signés par B, ou



- les contrats signés par A et B en coentreprise, ou
- les contrats signés par A, et les contrats signés par A et B en coentreprise, ou
- les contrats signés par B, et les contrats signés par A et B en coentreprise.

Pour un total de 100 jours facturables.

#### **4.1.1.2 Critères techniques obligatoires**

Se reporter à la pièce jointe 1 de la partie 4.

### **4.1.2 Évaluation financière**

**4.1.2.1** Les prix demandés à l'annexe B, Modalités de paiement, de la présente invitation à soumissionner, seront additionnés pour évaluation en vue de la détermination du « prix évalué total ».

## **4.2 Méthode de sélection**

### **4.2.1 Critères techniques obligatoires**

Clause A0031T du Guide des CCUA (2010-08-16), Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires.

Une soumission doit respecter les exigences de l'invitation à soumissionner et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Dans l'éventualité où deux offres recevables ou plus présentent le prix évalué le plus bas, l'offre recevable qui compte le nombre le plus élevé d'années d'expérience relativement au critère technique obligatoire TO3 sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4, CRITÈRES TECHNIQUES

### **Critères techniques obligatoires (TO)**

La soumission doit satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à l'exigence.

Les soumissions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

ÉLÉMENT	CRITÈRES	SATISFAIT	RÉFÉRENCE
O1	Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il possède un permis de nettoyage à sec valide.		Une copie du permis doit être incluse avec la proposition du soumissionnaire.
O2	Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il est membre d'une association professionnelle de nettoyeurs à sec comme, sans s'y limiter, l'Ontario Fabricare Association (OFA).		Une copie du certificat de l'association professionnelle doit être jointe à la proposition du soumissionnaire.
O3	Le soumissionnaire doit clairement démontrer qu'il a acquis de l'expérience dans la prestation de services de nettoyage à sec et de blanchissage pour de grandes organisations professionnelles comme, sans s'y limiter, des hôtels, des restaurants ou des hôpitaux pendant cinq (5) années consécutives au cours des dix (10) dernières années.		Cette expérience doit être attestée par de la documentation comme, sans s'y limiter, un ou des contrats ou une ou des lettres de recommandation de cette ou de ces organisations.
TO4	Le soumissionnaire doit démontrer clairement qu'il utilise des produits/détergents sans phosphate respectueux de l'environnement.		Le soumissionnaire doit démontrer ce critère en fournissant une lettre signée par un agent principal de son organisation indiquant le nom et les détails du ou des produits de blanchiment/détergents utilisés.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et les renseignements supplémentaires nécessaires.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification en tout temps par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou qu'il y a manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation est jugée fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

### 5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations dûment remplies suivantes avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de culpabilité à des infractions

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web des [formulaires du Régime d'intégrité](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être fournis avec la soumission, mais peuvent être fournis plus tard. Si l'une des attestations exigées ou l'un des renseignements supplémentaires requis ne sont pas fournis conformément aux exigences, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai dont il dispose pour fournir cette information. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation exigée

Conformément à la section intitulée Renseignements à fournir au moment d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord d'approvisionnement de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission puisse progresser plus avant dans le processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, ne figure pas sur la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » disponible au bas de la page du site

Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) - Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html)

(<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le nom du soumissionnaire, ou celui de tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure sur la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT ÉVENTUEL

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de l'invitation à soumissionner et en font partie intégrante.

### 6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'Énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe A.

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont tirées du [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

Document [2010C](#) (2018-06-21), le paragraphe, Conditions générales - Services (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

Les travaux doivent être effectués entre le 1<sup>er</sup> novembre 2018 et le 31 octobre 2021 (**période estimée**).

#### 6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus deux (2) périodes supplémentaires d'une (1) année chacune, aux mêmes conditions. L'entrepreneur accepte, au cours de la période de prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables, telles qu'elles sont définies dans les modalités de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

#### 6.4.3 Option de prolongation – Période de transition

L'entrepreneur reconnaît que la nature des services fournis en vertu du contrat exige une certaine continuité et qu'il pourrait être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin du contrat. L'entrepreneur consent à ce que le Canada, à son gré, prolonge la durée du contrat pour une durée de trente (30) jours, aux mêmes conditions, afin d'assurer la transition nécessaire. L'entrepreneur accepte, au cours de la période de prolongation du contrat, d'être payé conformément aux dispositions applicables, telles qu'elles sont définies dans les modalités de paiement.

L'autorité contractante avisera l'entrepreneur de la prolongation en lui transmettant un avis par écrit au moins trente (30) jours civils avant la date d'échéance du contrat. Cette prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Ministère de la Défense nationale  
Direction : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification au contrat doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou non prévus au contrat à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées à la teneur technique des travaux prévus au contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable technique, mais celui-ci n'est pas habilité à autoriser des changements à la

portée des travaux. Ces changements peuvent être apportés uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

À insérer au moment de l'attribution du contrat.

### 6.6. Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP) (<http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteCompleet.html>), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères dans le cadre des rapports de divulgation proactive, conformément à l'*Avis sur la politique sur les marchés : 2012-02* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada ([http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/contpolnotices/siglist-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/contpolnotices/siglist-fra.asp)).

### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Modalités de paiement

Pour les travaux décrits à la section 2 de l'annexe A, Énoncé des travaux :

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations aux termes du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme pour un coût de \_\_\_\_\_ \$ (*insérer le montant à l'attribution du contrat*). Les droits de douane ne sont pas compris et les taxes applicables sont en sus.

Pour la portion des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.2 Limite de prix

Clause du Guide des CUA [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, ou toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7.3 Modalités de paiement - Paiement mensuel

Le Canada versera au fournisseur un paiement mensuel en fonction des travaux réalisés au cours du mois visé par la facture, conformément aux dispositions du contrat qui concernent le paiement si les conditions suivantes sont remplies :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

#### 6.7.4 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :



- a. ( ) carte d'achat Visa;
- b. ( ) carte d'achat MasterCard;
- c. ( ) dépôt direct (national et international);
- d. ( ) échange de données informatisé (EDI);

## **6.8 Instructions relatives à la facturation**

### **6.8.1 Instructions relatives à la facturation**

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à la section intitulée « Présentation des factures » des Conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture aient été exécutés.

Chaque facture doit être étayée par :

- a. une (1) copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
- b. une (1) copie des factures, des reçus et des pièces justificatives liés à toutes les dépenses directes.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. la facture originale doit être envoyée à l'adresse indiquée à la page 1 du contrat aux fins d'attestation et de paiement;
- b. un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée à la section intitulée « Responsables » du contrat.

## **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, la conformité continue aux attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat ainsi que la coopération continue dans la fourniture des renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat dont le non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.11 Priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé de tout document énuméré dans la liste, c'est le libellé du document qui figure en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document figurant plus bas sur la liste.

- a) les modalités du contrat;
- b) les conditions générales 2010C (2018-06-21), Conditions générales : Services (complexité moyenne);

- 
- c) l'annexe A, Énoncé des travaux;
  - d) l'annexe B, Modalités de paiement;
  - d) la soumission de l'entrepreneur datée du \_\_\_\_\_ (*insérer la date de la soumission*).

## 6.12 Clauses du Guide des CCUA

G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

A9117C (2007-11-30) T1204 - Demande directe du ministère client

## ANNEXE A, ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### 1. PORTÉE

Le Groupe d'assistance-approvisionnement (GAA) / Magasin d'habillement de l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Ottawa) (USFC (O)), ministère de la Défense nationale (MDN) (Ottawa), recherche un entrepreneur en mesure de fournir des services continus de blanchissage et de nettoyage à sec pour divers articles. La liste des articles à blanchir figure à l'annexe B, Modalités de paiement, de la présente DDP.

### 2. TÂCHES

L'entrepreneur doit, pendant toute la durée du marché, exécuter les tâches énoncées ci-après.

#### 2.1. Nettoyage

- 2.1.1 L'entrepreneur doit nettoyer tous les vêtements non blancs selon le procédé commercial usuel ou tout procédé breveté afin de retirer la saleté, la crasse, la poussière, la graisse ou les autres types de salissures industrielles rencontrées dans un atelier ou un environnement extérieur.
- 2.1.2 L'entrepreneur doit plier proprement tous les vêtements sans les presser et les retourner dans la boîte dans laquelle ils ont été ramassés;
- 2.1.3 Une fois blanchis, tous les articles semblables doivent être conservés ensemble pour en faciliter l'identification (c.-à-d. les chemises avec les chemises, les pantalons avec les pantalons, etc.);
- 2.1.4 La séquence d'opérations suivante s'applique à l'article 57 SEULEMENT (CHEMISE BLANCHE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE) – vêtements en coton non teint gras (tous blancs) – comme il est indiqué à l'annexe B, Modalités de paiement).

OPÉRATION	FOURNITURES	POUCES D'EAU	TEMP. (°F)	TEMPS (MIN)
Nettoyage à l'eau	S.O.	12	100	2
Nettoyage à l'eau	S.O.	12	120	2
Pré lavage	Émulsifiant liquide et alcalin	8	215	12
Nettoyage à l'eau	S.O.	12	180	3
Moussage	Savon et alcali pour obtenir une mousse abondante	7	190	10
Moussage	Savon et alcali pour obtenir une mousse abondante	7	190	8
Moussage	Eau de javel et savon pour produire une bonne lessive savonneuse	7	160	8
Rinçage	S.O.	12	180	3

Extraction	S.O.	S.O.	S.O.	2
Rinçage	Eau	S.O.	160	2
Rinçage	Eau	S.O.	140	2
Rinçage	Eau	S.O.	140	2
Rinçage	Eau	S.O.	120	2
Rinçage	Eau	S.O.	100	2
Acidage	Eau acide (acide)	S.O.	100	5

## 2.2 Ramassage et livraison standard

### 2.2.1 RAMASSAGE des vêtements souillés :

L'entrepreneur doit ramasser les vêtements souillés tous les jeudis entre 13 h et 15 h à l'endroit indiqué.

### 2.2.2 LIVRAISON des vêtements blanchis :

L'entrepreneur doit livrer les vêtements blanchis (ramassés la semaine précédente) tous les mardis entre 8 h et 12 h.

### 2.2.3 En raison de la quantité estimée des besoins hebdomadaires de nettoyage à sec, le ramassage et la livraison doivent être effectués dans un véhicule ayant une capacité de chargement minimale de 145 pi<sup>3</sup> (p. ex. une mini-fourgonnette dont les sièges ont été retirés);

### 2.2.4 L'entrepreneur doit charger et décharger tous les vêtements souillés/blanchis sans aide.

## 3. PRODUITS LIVRABLES

- 3.1 Au moment du ramassage, l'entrepreneur doit vérifier et confirmer le dénombrement des vêtements souillés effectué par le MDN en utilisant le formulaire joint à l'annexe 1, qui doit être signé par l'entrepreneur et par le MDN;
- 3.2 Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit apporter, en plus des vêtements nettoyés, sa copie du formulaire (annexe 1), aux fins de signature par le MDN, une fois les articles vérifiés et approuvés par le MDN.
- 3.3 Processus de facturation
- 3.3.1 L'entrepreneur doit fournir une facture mensuelle au responsable technique et inclure ce qui suit :
- i. la facture doit être ventilée par ramassage et livraison hebdomadaires, et indiquer la quantité d'articles nettoyés chaque semaine;
  - ii. le numéro de document figurant dans la pièce jointe 1 de l'annexe A, Liste des articles pour le blanchissage et le nettoyage à sec, doit être clairement indiqué sur la facture et indiquer tous les services fournis chaque semaine;
  - iii. les factures doivent être envoyées par courriel à l'adresse indiquée à la page un du contrat. Les factures doivent être préparées dans un format compatible avec la suite Office de Microsoft ou le logiciel Adobe PDF.
- 3.3.2 Les demandes de service urgentes doivent être clairement indiquées sur la facture mensuelle, le cas échéant.

#### **4. EXIGENCES SPÉCIALES**

- 4.1 En raison de leur nature, les articles blanchis ne doivent en aucun temps être pressés.

#### **5. DEMANDES DE SERVICE URGENTES**

- 5.1 Outre le calendrier habituel de ramassage le jeudi et de livraison le mardi, tel qu'il est indiqué aux paragraphes 2.2.1 et 2.2.2, des services urgents peuvent être requis à l'occasion. S'il reçoit une demande de service urgente (c.-à-d. par téléphone ou par courriel), l'entrepreneur doit :
- 5.1.1 ramasser les articles souillés dans les 24 heures suivant la demande de service urgente;
  - 5.1.2 blanchir tous les articles conformément aux normes applicables à un ramassage standard indiquées aux présentes;
  - 5.1.3 préparer les articles en vue de leur livraison conformément aux normes applicables à une livraison standard indiquées aux présentes;
  - 5.1.4 livrer les articles blanchis dans les 48 heures suivant leur ramassage.

#### **6. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

- 6.1 Si, après inspection, les services rendus par l'entrepreneur sont jugés inacceptables, ce dernier doit, dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent, remédier à la situation à ses propres frais (y compris les ramassages et les livraisons supplémentaires).

#### **7. ADRESSE DE RAMASSAGE ET DE LIVRAISON**

- 7.1 Le point de ramassage et de livraison se trouve à l'Imprimerie nationale, 45, boul. Sacré-Cœur, Gatineau (Québec). Les articles doivent être ramassés et livrés au quai de chargement.

#### **8. LANGUE DE TRAVAIL**

- 8.1 L'entrepreneur doit être fonctionnel en anglais et/ou en français.

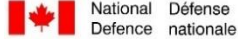
Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

## PIÈCE JOINTE 1 DE L'ANNEXE A – Liste des articles pour le blanchissage et le nettoyage à sec

### LISTE DES ARTICLES POUR LE BLANCHISSAGE ET LE NETTOYAGE À SEC



Utilisez la numérotation séquentielle

Document n° : \_\_\_\_\_

USFC(O) Magasin d'habillement  
Salle du sous-sol B-0052  
45 boul. Sacré-Coeur  
Gatineau (Québec) J8X 1C6

Date de ramassage : \_\_\_\_\_

Date de retour : \_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

Contrat n° : \_\_\_\_\_

ARTICLE	DESCRIPTION	QTÉ SORTIE	QTÉ ENTRÉE	SOLDE	REMARQUES
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					

Ramassage par l'entrepreneur

Nom en caractères d'imprimerie    Signature  
Représentant du magasin d'habillement

Nom en caractères d'imprimerie    Signature  
Représentant du fournisseur de services

Retourné par l'entrepreneur

Nom en caractères d'imprimerie    Signature  
Représentant du magasin d'habillement

Nom en caractères d'imprimerie    Signature  
Représentant du fournisseur de services



## ANNEXE B, MODALITÉS DE PAIEMENT

Au cours de la période du contrat, et si les options sont exercées durant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé tel qu'il est indiqué ci-dessous pour les travaux effectués conformément au contrat.

\*Les quantités estimées par année indiquées dans le tableau ci-dessous sont fournies à titre indicatif seulement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle et leur inclusion dans la présente annexe ne représente pas un engagement du Canada.

**Période du contrat initial**  
**Du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2021 (estimation)**

NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	TYPE DE SERVICE  (L = Lavage) (N = Nettoyage à sec)	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	DEMANDES DE SERVICE URGENTES	PRIX TOTAL ÉVALUÉ (\$ CAN)
			*QTÉ ESTIMÉE PAR ANNÉE  <b>A TITRE INDICATIF SEULEMENT</b>	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	
			A	B	C= A+B	
1	SAC À FOURBI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
3	PASSE-MONTAGNE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
4	CASQUETTE, TRICOT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
5	PORTE-MASQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
6	GILET PARE-BALLES, ARMES LÉGÈRES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
7	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE, BIVOUAC	L	120	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
8	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup>	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
9	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup> (CLIMAT TEMPÉRÉ) EVI	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

10	HOUSSE DE SAC À DOS, CAMOUFLAGE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
11	COMBINAISON, TEMPS FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
12	COMBINAISON DE VOL	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
14	SOUS-GANTS PROTECTEURS À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
16	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
17	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE, IGNIFUGES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
18	GANTS, LÉGERS, THERMIQUES/POUR MORTIER	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
19	GANTS, ANTIÉCLAIR	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
20	GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
22	GANTS DE VOL	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
23	CHAPEAU, SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
24	CAPUCHON, FROID EXTRÊME	L	100	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
25	BLOUSON DE VOL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
26	MANTEAU POUR TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
27	DOUBLURE, PARKA, FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
28	DOUBLURE, MANTEAU, HOMMES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
30	MITAINES INTÉRIEURES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
31	MITAINES EXTÉRIEURES, FROID EXTRÊME	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
32	MITAINES EXTÉRIEURES, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

34	PARKA, COMBAT, DCamC <sup>MC</sup> (RBT) EVI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
35	PARKA, FROID EXTRÊME (2 MORCEAUX)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
36	PARKA, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
39	HAVRESAC	L	50	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	L	70	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
42	SAC DE COUCHAGE, INTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
43	SAC DE COUCHAGE, EXTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
45	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE	L	800	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
46	CAPUCHE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
47	SAC DE COUCHAGE PETITE MISSION + HOUSSE	N	600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
48	CHAUSSETTES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
49	COUVERTURE THERMIQUE LÉGÈRE	L	240	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
50	PANTALON, MOTIF CAMOUFLAGE	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
51	PANTALON, COMBAT	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
52	PANTALON, FROID EXTRÊME	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
53	PANTALON, TEMPS PLUVIEUX	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
54	TUNIQUE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
55	PANTALON DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
56	CHEMISE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
57	CHEMISE BLANCHE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

---

	TAILLE) – Il s'agit du seul article blanc.					
58	SAC DE JOUR, PATROUILLE	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
59	VESTE TACTIQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	

### 1. Coût total estimatif des honoraires

Période du contrat initial : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)

**Période de prolongation 1 du contrat**  
**Du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2022 (estimation)**

NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	TYPE DE SERVICE  (L = Lavage) (N - Nettoyage à sec)	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	DEMANDES DE SERVICE URGENTES	PRIX TOTAL ÉVALUÉ (\$ CAN)
			*QTÉ ESTIMÉE PAR ANNÉE  <b>À TITRE INDICATIF SEULEMENT</b>	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	
			A	B	C= A+B	
1	SAC À FOURBI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
3	PASSE-MONTAGNE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
4	CASQUETTE, TRICOT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
5	PORTE-MASQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
6	GILET PARE-BALLES, ARMES LÉGÈRES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
7	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE, BIVOUC	L	120	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
8	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup>	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
9	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup> (CLIMAT TEMPÉRÉ), EVI	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
10	HOUSSE DE SAC À DOS, CAMOUFLAGE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
11	COMBINAISON, TEMPS FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
12	COMBINAISON DE VOL	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
14	SOUS-GANTS PROTECTEURS À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
16	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	



Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

17	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE, IGNIFUGES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
18	GANTS LÉGERS THERMIQUES/POUR MORTIER	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
19	GANTS, ANTIÉCLAIR	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
20	GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
22	GANTS DE VOL	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
23	CHAPEAU, SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
24	CAPUCHON, FROID EXTRÊME	L	100	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
25	BLOUSON DE VOL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
26	MANTEAU POUR TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
27	DOUBLURE, PARKA, FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
28	DOUBLURE, MANTEAU, HOMMES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
30	MITAINES INTÉRIEURES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
31	MITAINES EXTÉRIEURES, FROID EXTRÊME	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
32	MITAINES EXTÉRIEURES, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
34	PARKA, COMBAT, D <sup>MC</sup> CamC (RBT) EVI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
35	PARKA, FROID EXTRÊME (2 MORCEAUX)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
36	PARKA, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
39	HAVRESAC	L	50	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	L	70	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
42	SAC DE COUCHAGE, INTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
43	SAC DE COUCHAGE, EXTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
45	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE	L	800	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
46	CAPUCHE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
47	SAC DE COUCHAGE, PETITES MISSIONS + HOUSSE	N	600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
48	CHAUSSETTES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
49	COUVERTURE THERMIQUE LÉGÈRE	L	240	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
50	PANTALON, MOTIF CAMOUFLAGE	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
51	PANTALON, COMBAT	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
52	PANTALON, FROID EXTRÊME	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
53	PANTALON, TEMPS PLUVIEUX	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
54	TUNIQUE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
55	PANTALON DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
56	CHEMISE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
57	CHEMISE BLANCHE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE) – Il s'agit du seul article blanc.	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
58	SAC DE JOUR, PATROUILLE	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
59	VESTE TACTIQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

## 2. Coût total estimatif des honoraires

Période de prolongation 1 du contrat (si l'option est exercée) : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)

**Période de prolongation 2 du contrat**  
**Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023 (estimation)**

NUMÉRO DE L'ARTICLE	DESCRIPTION DE L'ARTICLE	TYPE DE SERVICE  (L = Lavage) (N - Nettoyage à sec)	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	RAMASSAGE ET LIVRAISON STANDARD	DEMANDES DE SERVICE URGENTES	PRIX TOTAL ÉVALUÉ (\$ CAN)
			*QTÉ ESTIMÉE PAR ANNÉE  <b>À TITRE INDICATIF SEULEMENT</b>	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	PRIX FERME FIXE TOUT COMPRIS PAR ARTICLE (\$ CAN)	
			A	B	C= A+B	
1	SAC À FOURBI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
2	SAC, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION NUCLÉAIRE, BIOLOGIQUE ET CHIMIQUE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
3	PASSE-MONTAGNE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
4	CASQUETTE, TRICOT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
5	PORTE-MASQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
6	GILET PARE-BALLES, ARMES LÉGÈRES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
7	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE, BIVOUAC	L	120	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
8	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup>	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
9	MANTEAU DE COMBAT, DCam <sup>MC</sup> (CLIMAT TEMPÉRÉ) EVI	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
10	HOUSSE DE SAC À DOS, CAMOUFLAGE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
11	COMBINAISON, TEMPS FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
12	COMBINAISON DE VOL	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
13	SOUS-GANTS, TEMPS FROID	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
14	SOUS-GANTS PROTECTEURS À TEMPÉRATURE ÉLEVÉE	L	1	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
15	COUVRE-GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	
16	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

17	GANTS DE COMBAT, RÉGION ARIDE, IGNIFUGES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
18	GANTS LÉGERS THERMIQUES/POUR MORTIER	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
19	GANTS, ANTIÉCLAIR	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
20	GANTS, TEMPS FROID	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
21	GANTS DE COMBAT, CLIMAT TEMPÉRÉ	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
22	GANTS DE VOL	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
23	CHAPEAU, SOLEIL, CLIMAT TEMPÉRÉ, COMBAT	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
24	CAPUCHON, FROID EXTRÊME	L	100	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
25	BLOUSON DE VOL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
26	MANTEAU POUR TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
27	DOUBLURE, PARKA, FROID EXTRÊME	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
28	DOUBLURE, MANTEAU, HOMMES	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
29	DOUBLURE, PONCHO POUR TEMPS PLUVIEUX	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
30	MITAINES INTÉRIEURES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
31	MITAINES EXTÉRIEURES, FROID EXTRÊME	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
32	MITAINES EXTÉRIEURES, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
33	COMBINAISON, TEMPS FROID	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
34	PARKA, COMBAT, D <sup>CamC</sup> MC (RBT) EVI	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
35	PARKA, FROID EXTRÊME (2 MORCEAUX)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
36	PARKA, HOMMES	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
37	PARKA, CAMOUFLAGE BLANC	L	2	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
38	PARKA, TEMPS PLUVIEUX (BLEU/NOIR)	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
39	HAVRESAC	L	50	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
40	ÉCHARPE, CACHE-COL	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

41	ABRI, DEMI-TENTE (TAPIS DE SOL)	L	70	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
42	SAC DE COUCHAGE, INTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
43	SAC DE COUCHAGE, EXTÉRIEUR	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
44	DOUBLURE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
45	HOUSSE DE SAC DE COUCHAGE	L	800	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
46	CAPUCHE DE SAC DE COUCHAGE	L	1600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
47	SAC DE COUCHAGE, PETITE MISSION + HOUSSE	N	600	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
48	CHAUSSETTES, TEMPS FROID	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
49	COUVERTURE THERMIQUE LÉGÈRE	L	240	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
50	PANTALON, MOTIF CAMOUFLAGE	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
51	PANTALON, COMBAT	L	10	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
52	PANTALON, FROID EXTRÊME	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
53	PANTALON, TEMPS PLUVIEUX	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
54	TUNIQUE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
55	PANTALON DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	N	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
56	CHEMISE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE)	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
57	CHEMISE BLANCHE DE L'UDE (TROUSSE D'ÉCHANTILLONS DE TAILLE) – Il s'agit du seul article blanc.	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
58	SAC DE JOUR, PATROUILLE	L	20	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur
59	VESTE TACTIQUE	L	5	Montant en dollars à insérer par le vendeur	Montant en dollars à insérer par le vendeur

### 3. Coût total estimatif des honoraires

Période de prolongation 2 du contrat (si l'option est exercée) : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)



Solicitation No. - N° de l'invitation  
W6369-19-X013  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W6369-19-X013

Amd. No. - N° de la modif.  
N/A  
File No. - N° du dossier  
N/A

Buyer ID - Id de l'acheteur  
N/A  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME  
N/A

---

#### 4. Coût estimatif total :

Période du contrat initial : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)

Période de prolongation 1 du contrat (si l'option est exercée) : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)

Période de prolongation 2 du contrat (si l'option est exercée) : \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant à l'attribution du contrat)